

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 JUILLET 2018 A 20 HEURES

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 12
 puis 13
 puis 14
 puis 16

Votants : 17
 puis 18
 puis 19
 puis 21

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames, BOUGIE Sylvie, LÉBOUL Françoise, MELLET Anne-Marie, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs, DUTHOIT Dominique, ESCOBEDO André, JEANNE Frédéric, MANGION Christophe, POMMET Bernard.

Arrivée de Monsieur Cédric BRETOS à 20h10

Arrivée de Monsieur Thierry ZANATTA à 20h20

Arrivée de Messieurs Daniel LANNES et Éric DELMAS à 20h25

Pouvoirs :

Madame AL-GAMRA Esmâ donne pouvoir à Monsieur JEANNE Frédéric
Madame BAURY Christine donne pouvoir à Monsieur MANGION Christophe
Madame GILLAUX Sophie donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT Dominique
Madame LAMOTTE Anne donne pouvoir à Madame LÉBOUL Françoise
Monsieur LÉPINE Hervé donne pouvoir à Madame PERRIER Véronique

**Absent(e)(s) ou
Excusé(e)(s) :**

Messieurs HOUZÉ Christophe et YEFSAH Matthieu

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20 heures 05

Secrétaire de séance : Madame LÉBOUL Françoise



2018-5-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 23 avril 2018

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 23 avril 2018.

En l'absence de remarque, il considère qu'il est adopté.

Par :

Voix pour :	17
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

☞ 20h10 : Arrivée de Monsieur Cédric BRETOS.

2018-5-2 FINANCES : révision des tarifs ALAE et restauration scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une modification des tarifs selon le tableau suivant :

TARIFS	tranches	ALAE		RESTAURATION SCOLAIRE	
		tarif horaire du matin et du soir en €	tarif du midi en €	inscrit en €	Repas amené en €
de 0 à 499	1	0.26	0.16	1.47	0.31
de 500 à 599	2	0.31	0.19	1.76	0.36
de 600 à 699	3	0.41	0.25	2.34	0.48
de 700 à 799	4	0.51	0.31	2.93	0.60
de 800 à 1099	5	0.67	0.42	3.61	1.03
de 1100 à 1499	6	0.84	0.59	3.76	1.18
de 1500 et +, et non communiqué	7	1.07	0.87	3.91	1.44

Les tarifs 2018 sont établis sur la base des tarifs 2017 majorés de 1,3 % (correspondants à l'évolution de l'indice INSEE de la restauration scolaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver cette nouvelle tarification

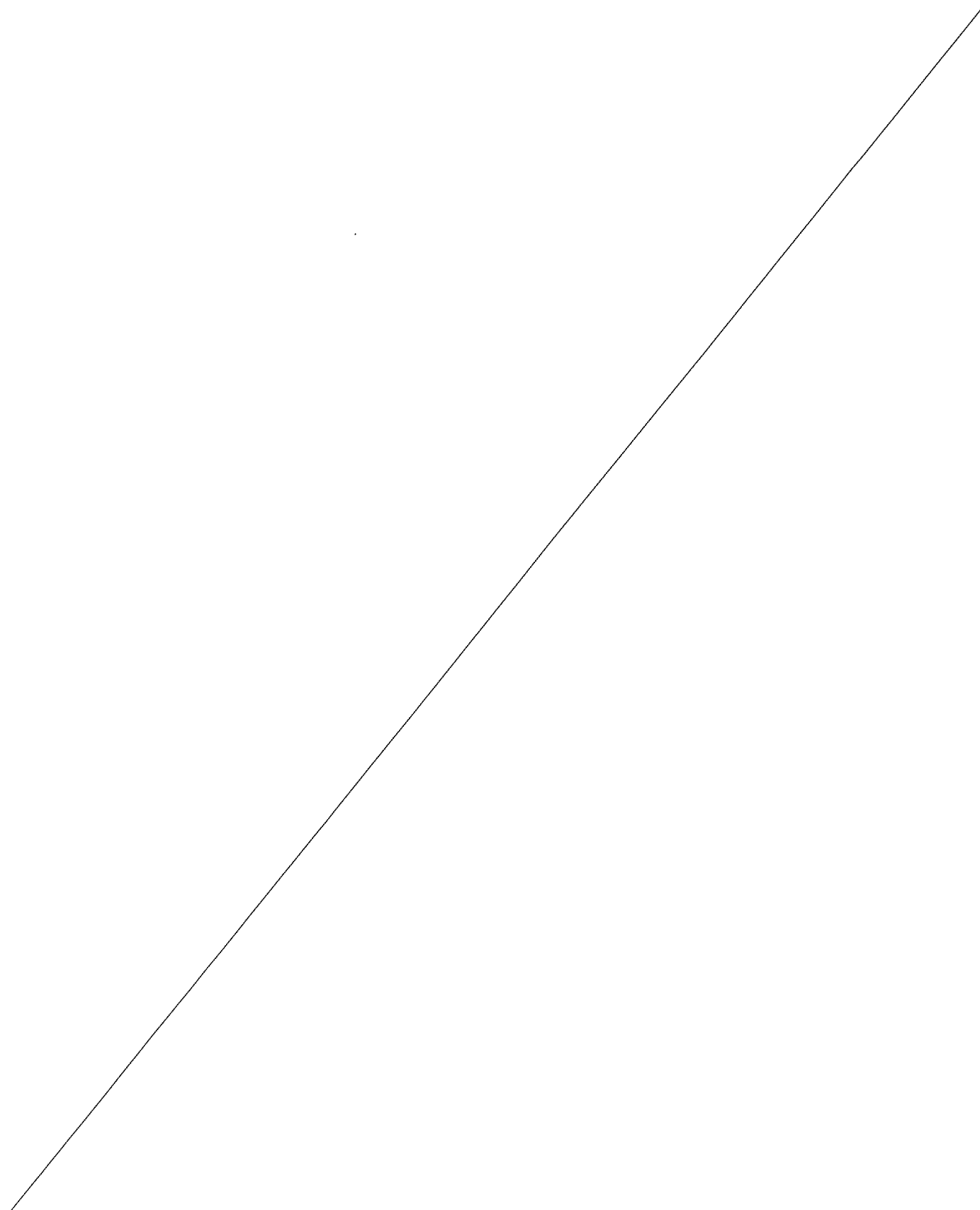
Par :

Voix pour :	18
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

☞ 20h20 : Arrivée de Monsieur Thierry ZANATTA

2018-5-3 RESSOURCES HUMAINES : adoption du tableau des emplois de Brax

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les différentes délibérations de création et de suppression de postes étant difficiles à centraliser, il est proposé le tableau exhaustif suivant des emplois de la commune, au 1^{er} septembre 2018.



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale ;

Vu les avis des CAP du CDG31 ;

Considérant que les crédits votés sont suffisants ;

Après cet exposé le Conseil Municipal décide :

- 1- de supprimer les postes n'apparaissant pas dans le tableau,
- 2- d'adopter le tableau des emplois de la commune suivant au 1/09/2018 :

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
COMMUNE DE BRAX**

SERVICE		FILIAIRE	GRADE	CATEGORIE	EHELLE	NB POSTES	TEMPS COMPLET TC TEMPS NON COMPLET TNC et quotité
SERVICE ADMINISTRATIF		Administrative	Attaché principal	A	A2	1	1 TC
			Rédacteur	B	B1	1	1 TC
			Adjoint administratif principal 2ème classe	C	C2	3	3 TC
			Adjoint administratif	C	C1	1	1 TC
SERVICE TECHNIQUE		Technique	Agent de maîtrise	C	C3	1	1 TC
			Adjoint technique principal 1ère classe	C	C3	2	2 TC
			Adjoint technique principal 2ème classe	C	C2	2	2 TC
			Adjoint technique	C	C1	1	1 TC
SERVICE DES ECOLES	Maternelle	Médico-Sociale	ATSEM principal 1ère classe	C	C3	1	1 TNC 25/35
			ATSEM principal 2ème classe	C	C2	3	2 TNC 20/35 1 TNC 28/35
	Elémentaire	Technique	Adjoint technique principal 1ère classe	C	C3	1	1 TNC 25/35
			Adjoint technique principal 2ème classe	C	C2	5	5 TNC 31/35
			Adjoint technique	C	C1	1	1 TNC 31/35
						23	

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

🕒 20h25 : Arrivée de Messieurs Daniel LANNES et Éric DELMAS

2018-5-4 CADRE DE VIE : projet d'aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint, qui présente l'aménagement de la forêt communale de Brax à l'horizon 2018-2037.

La forêt, constituée de 3 cantons, a été achetée en 2012 et bénéficie du régime forestier depuis 2014.

Le canton le plus grand, à l'ouest-nord-ouest de l'agglomération, est jointif avec la forêt domaniale de Bouconne.

Sur une surface de 11,33 ha, il abrite une futaie de pin maritime issue de plantation.

Ce canton est classé en forêt de protection (statut de protection foncière qui assure la pérennité de l'état boisé).

Les deux cantons sont en bordure du ruisseau du Courbet au sud de l'agglomération de Brax. Sur une surface 1,33 ha. Ils constituent un îlot de biodiversité précieux au cœur d'une zone très urbanisée.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Le canton accolé à la forêt domaniale de Bouconne a vocation à assurer la production de bois et participe au rôle de forêt d'accueil du massif forestier de Bouconne.

Les deux cantons en bordure du ruisseau du Courbet assurent la conservation d'une biodiversité très menacée dans cette zone urbanisée.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Production forestière : une coupe d'éclaircie est prévue dans le peuplement de pin maritime du canton principal pour assurer le développement correct des plus belles tiges, récolter les tiges dépérissantes et préparer la régénération naturelle du peuplement forestier.

Accueil du public : Un sentier de promenade peut être aménagé dans les deux cantons en bordure du ruisseau du Courbet ; ces deux cantons peuvent aussi abriter un projet pédagogique en liaison avec les écoles de la ville.

Biodiversité : Le mélange de plusieurs essences feuillues sera favorisé et des travaux peuvent être prévus pour favoriser l'introduction de nouvelles essences.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

Pour les coupes : une éclaircie sera marquée et commercialisée dans le peuplement de pin maritime du canton accolé à la forêt domaniale de Bouconne en début de la période d'aménagement (2018). Une autre éclaircie sera pratiquée en fin de période d'aménagement (2028).

Pour les travaux :

- **Travaux sylvicoles** : Si nécessaire, des travaux de dépressage seront effectués après l'exploitation de l'éclaircie de pin maritime dans les trouées ouvertes par la tempête ; ces travaux permettent de sélectionner les plus belles tiges d'avenir et de limiter la concurrence entre les tiges.
- **Travaux non sylvicoles** : Aménagement d'un sentier dans les cantons en bordure du ruisseau du Courbet.

Bilan prévisionnel :

Les coupes prévues permettront de couvrir les dépenses nécessaires aux frais de gestion et aux travaux d'entretien.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212-1 à L.212.3 du code forestier.

Ouï l'exposé fait par Monsieur Bernard POMMET et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Emet un avis favorable au projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 12,66 ha et ses nouvelles dispositions pour la période 2018-2037,

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-5-5 QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Décision du Maire : marché périscolaire :
- ✓ Présentation/débat sur le futur contrat Eau-Assainissement de Toulouse-Métropole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Fait à Brax, le 03 juillet 2018

Le Maire,

François LÉPINEUX



Contenu

2018-5-1	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 23 avril 2018	2
2018-5-2	FINANCES : révision des tarifs ALAE et restauration scolaire	2
2018-5-3	RESSOURCES HUMAINES : adoption du tableau des emplois de Brax.....	3
2018-5-4	CADRE DE VIE : projet d'aménagement de la forêt communale.....	5
2018-5-5	QUESTIONS DIVERSES.....	6